
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 5 mai 2025 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

Benoit Dorais, maire d'arrondissement
Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement
Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement
Craig Sauvé, conseiller de ville

formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement, monsieur Benoit Dorais.

MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENT :

Alain Vaillancourt, conseiller de ville

AUTRES PRÉSENCES :

Marc-André Hernandez, directeur d'arrondissement (par délégation) et directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement
Christian Bissonnette, directeur - Travaux publics
Marc-Antoine Dionne, directeur - Culture sports loisirs et développement social
Corinne Pelletier-Blanchard, sergente - Service de police de la Ville de Montréal poste de quartier 15
Mélissa Gareau, analyste de dossiers

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 03.

10.01

CA25 22 0117

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 5 mai 2025

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 5 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA25 22 0118

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2025, à 19 h

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2025, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Période de commentaires des élus

Le maire Benoit Dorais aborde les points suivants :

Soutien financier aux comités de logement
Gel de financement pour la construction de nouvelles écoles
Soutien financier pour les secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial
Réaménagement du parc Vinet

La conseillère Anne-Marie Sigouin aborde les points suivants :

Agrandissement de la bibliothèque Saint-Charles
Travaux aux parcs Campbell Ouest, Clifford et Ignace-Bourget
Fermeture de la succursale de la Société des alcools du Québec du boulevard Monk
Annonces

La conseillère Li aborde les points suivants :

Soutien financier accordé pour le festival Film Noir au Canal
Cession en terrain à des fins de parc – 1990, rue William

Le conseiller Sauvé aborde les points suivants :

Festival sur le Canal
Séance d'information sur les travaux dans Griffintown
Infolettre du Sud-Ouest

10.04

Période de commentaires du public - Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 3451, rue Saint-Jacques (dossier en 40.10)

Aucun commentaire.

10.05

Période de commentaires du public - Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1050, rue d'Hibernia (dossier en 40.11)

Aucun commentaire.

10.06

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire mentionne que le rapport est déposé sur le site Internet de l'arrondissement.

10.07

Période de questions et commentaires du public

À 19 h 33, le maire annonce le début de la période de questions. La personne mentionnée ci-dessous adresse une question relative au sujet suivant :

Daphné Jean-Baptiste (CPE Technoflos)	Parc des Eaux-Cachées
Morgane Reboux	Parc des Eaux-Cachées
Didier Rabette	Espaces vacants
Guillaume Gentié	Parc des Eaux-Cachées
Gisèle Oviedo	Vitesse sur la rue du Centre
Pierre Riel	SRRR – Zone 114
Evelyne Chicoine	Projets de verdissement/déminéralisation sur la rue William
Anthony Baker	Stationnement du SPVM
Etienne Le Nigen (Pour une école primaire à Griffintown)	École primaire à Griffintown
Mathieu Prévost (Collectif des familles de Griffintown)	Parc des Eaux-Cachées
Eduard Olteanu	Sécurité routière sur la rue des Seigneurs

La période de questions prend fin à 20 h 24.

10.08

CA25 22 0119

Accorder un contrat à Cojalac inc., pour la réalisation des travaux visant la reconstruction d'intersections et de rues dans l'arrondissement du Sud-Ouest, au montant de 4 629 551,73 \$, toutes taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 5 673 335,20 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212506 - 3 soumissionnaires

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux visant la reconstruction d'intersections et de rues dans l'arrondissement du Sud-Ouest, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 629 551,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212506;

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

D'autoriser une dépense de 502 246,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 541 537,25 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 13,39 % par le Service de l'urbanisme et de la mobilité, à 20,80 % par le Service des infrastructures du réseau routier, à 2,04 % par le Service de l'eau, à 4,37 % par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, à 13,99 % par l'arrondissement, à 13,90 % par la subvention du Programme de mise en valeur intégrée de Hydro-Québec et à 31,51 % par la subvention du Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière du ministère des Transports et de la mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1255973003

CA25 22 0120

Exercer l'option de renouvellement d'une durée de six mois débutant le 13 juin 2025 dans le cadre du contrat accordé à Cimaise inc. (CA23 220181) pour des services professionnels en architecture et en ingénierie / Autoriser une dépense additionnelle de 156 580,62 \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 594 813,58 \$ à 751 394,20 \$, taxes incluses

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'exercer la deuxième option de renouvellement d'une durée de six mois, pour services professionnels en architecture et en ingénierie, dans le cadre du contrat accordé à Cimaise inc. (CA23 220181);

D'autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 156 580,62 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 594 813,58 \$ à 751 394,20 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1258108002

CA25 22 0121

Autoriser une affectation de surplus de 6 000 \$ pour la réalisation de l'édition 2025 de Film Noir au Canal - Festival de films policiers cultes / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus de 6 000 \$ pour la réalisation de l'édition 2025 du festival Film Noir au Canal - Festival de films policiers cultures;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1255986003

CA25 22 0122

Octroyer un soutien financier de 16 698,61 \$, pour l'année 2025, au Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique (CRCS) inc., pour la réalisation d'une programmation de camp de jour au centre Saint-Henri / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 16 698,61 \$, pour l'année 2025, à l'organisme Centre récréatif culturel sportif St-Zotique (CRCS) inc., pour la réalisation d'une programmation de camp de jour au centre Saint-Henri;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.04 1256481001

CA25 22 0123

Octroyer une contribution financière d'une somme de 25 000 \$ à Festival sur le Canal pour l'année 2025, pour l'organisation du Festival sur le Canal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 25 000 \$ à l'organisme Festival sur le Canal pour l'année 2025, pour l'organisation du Festival sur le Canal les 13, 14 et 15 juin 2025;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.05 1259838006

CA25 22 0124

Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 1 226 813 \$ à divers organismes, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2025-2029) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 1 226 813 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2025-2029) :

Organismes	Projets	Durée projet	Contribution 2025-2029
Amitié Soleil inc.	Accompagner pour réussir	6 mai 2025 31 mars 2029	23 140 \$
Atelier 850	Programme parascolaire	6 mai 2025 31 mars 2029	69 024 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé	Intervention auprès des parents	6 mai 2025 31 mars 2029	28 000 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé	Bourgogne de demain	6 mai 2025 31 mars 2029	56 800 \$
Le comité d'éducation aux adultes de de la Petite Bourgogne et de St-Henri	Club Énergie 2025-2029	6 mai 2025 31 mars 2029	70 772 \$
Maison des jeunes l'Escampette inc.	Ateliers de cuisine	6 mai 2025 31 mars 2029	19 860 \$
Carrefour d'éducation populaire de Pointe-St-Charles	Accueil - Action : Première ligne communautaire.	6 mai 2025 31 mars 2029	57 432 \$
Madame prend congé, centre de femmes de Pointe St-Charles	La Friperie MPC; Une seconde vie pour tous	6 mai 2025 31 mars 2029	51 904 \$

Maison Saint-Columba	Programme de popote roulante	6 mai 2025 31 mars 2028	37 857 \$
Partageons l'espoir (Québec)	Repas communautaires	6 mai 2025 31 mars 2029	62 560 \$
Regroupement information-logement de Pointe-St-Charles	Les maisons de chambres : dernier rempart avant l'itinérance	6 mai 2025 31 mars 2029	60 000 \$
Centre communautaire des femmes actives	Débrouillardise	6 mai 2025 31 mars 2029	59 540 \$
Épicentre Saint-Henri	Épisolidaire réduire la faim et renforcer l'autonomie	6 mai 2025 31 mars 2029	64 876 \$
Famijeunes	Les cuisines collectives du monde	6 mai 2025 31 mars 2029	54 924 \$
Maison des jeunes La Galerie inc	Ateliers de cuisine pour ados	6 mai 2025 31 mars 2029	57 032 \$
Alternatives communautaires d'habitation et d'intervention de milieu (ACHIM)	Des générations unies	6 mai 2025 31 mars 2029	32 000 \$
Centre d'aide à la réussite et au développement C.A.R.D.	JeunActions 2.0	6 mai 2025 31 mars 2029	100 000 \$
Groupe Pro-Vert	Cultiver pour la communauté	6 mai 2025 31 mars 2029	60 776 \$
La Maison d'entraide St-Paul et Émard	Préparation et distribution de repas aux aîné.es et personnes à mobilité réduite à Ville-Émard et Côte-St-Paul	6 mai 2025 31 mars 2029	119 064 \$
Maison Répit-Oasis inc.	Service de garde spécialisé	6 mai 2025 31 mars 2029	84 232 \$
P.O.P.I.R - Comité Logement	Placotage pour le droit au logement : partages, aide mutuelle et mobilisation des locataires	6 mai 2025 31 mars 2029	26 864 \$
Station Familles	Bien manger pour bien grandir	6 mai 2025 31 mars 2029	30 156 \$

D'approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses sont entièrement assumées par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1255111001

Il est proposé par la conseillère Li, appuyé par la conseillère Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

CA25 22 0125

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de mars 2025

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour le mois de mars 2025, de la liste des bons de commande de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1255650005

CA25 22 0126

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 2 000 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus de 2 000 \$.

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 2 000 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projet	Montant
Centre de services scolaire de Montréal	Pour financer l'organisation d'une sortie scolaire de fin d'année pour les élèves de l'école Saint-Zotique.	500 \$
Centre de services scolaire de Montréal	Pour financer des activités sportives parascolaires pour les élèves de l'école Victor-Rousselot.	500 \$
Film Noir au Canal	Pour soutenir financièrement le festival qui aura lieu du 13 juillet au 17 août 2025.	1 000 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1255811003

CA25 22 0127

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour l'année 2025

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour l'année 2025, selon les modalités prévues à l'offre de service détaillée jointe au présent dossier décisionnel;

D'autoriser une dépense maximale de 2 145 200 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1258505001

CA25 22 0128

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre à venir de l'arrondissement Ville-Marie, pour les services d'une équipe de travaux publics dédiée en soutien aux enjeux liés à l'itinérance pour une période de 6 mois débutant au printemps 2025

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre à venir de l'arrondissement de Ville-Marie pour les services d'une équipe de travaux publics dédiée en soutien aux enjeux liés à l'itinérance pour une période de 6 mois débutant au printemps 2025, sous réserve de l'adoption d'une résolution à cet effet par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.04 1255114001

CA25 22 0129

Autoriser le dépôt de demandes de financement dans le cadre du Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation et le soutien de la vitalité économique des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial pour les années 2025, 2026 et 2027

Il est proposé par Tan Shan Li
appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt de demandes de financement dans le cadre du Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation et le soutien de la vitalité économique des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial pour les années 2025, 2026 et 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.05 1258062001

CA25 22 0130

Autoriser une affectation de surplus maximale de 9 000 \$ pour la réalisation d'activités d'animation et de prêt de vélos inclusifs en 2025

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin
appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus maximale de 9 000 \$ pour la réalisation d'activités d'animation et de prêt de vélos inclusifs en 2025;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.06 1256748001

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.01 à 40.04 de l'ordre du jour.

CA25 22 0131

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA23 22009)

La conseillère Sigouin donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA23 22009);

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA23 22009).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1256280001

CA25 22 0132

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement du Sud-Ouest

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 26 août 2024;

La conseillère Sigouin donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement du Sud-Ouest;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1248504024

CA25 22 0133

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 22 avril 2025;

La conseillère Sigouin donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014);

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1258504006

CA25 22 0134

Donner un avis de motion et adopter un projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur le lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014) en vue d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) révisé

La conseillère Sigouin donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur le lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014) en vue d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) révisé;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter un projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur le lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014) en vue d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) révisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1258449004

Il est proposé par la conseillère Li, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.05 à 40.08 de l'ordre du jour.

CA25 22 0135

Adopter un second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (RCA24 22019) afin de mettre à jour des dispositions concernant l'hébergement touristique, les établissements de massage et l'apparence des bâtiments

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 avril 2025;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 avril 2025;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter un second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (RCA24 22019) afin de mettre à jour des dispositions concernant l'hébergement touristique, les établissements de massage et l'apparence des bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1258449003

CA25 22 0136

Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), afin d'intégrer diverses dispositions sur la transition écologique et la résilience des bâtiments aux inondations urbaines

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mars 2025;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mars 2025;

Considérant l'assemblée publique qui s'est tenue le 27 mars 2025, des changements ont été apportés au premier projet de règlement depuis son adoption;

Considérant l'adoption, avec changement, d'un second projet de règlement lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 avril 2025;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), qu'il soit numéroté 01-280-74 et qu'il soit soumis aux approbations requises par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1258449002

CA25 22 0137

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un projet de résolution autorisant des dérogations à la hauteur maximale prescrite et aux normes relatives aux toitures végétalisées pour le centre Gadbois, situé au 5485, chemin de la Côte-Saint-Paul (lot 6 484 094 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 8 avril 2025;

Considérant le besoin d'une hauteur accrue afin de répondre à l'offre récréative;

Considérant que le site intègre des notions de développement durable et sera végétalisé sur une portion considérable;

Considérant le respect du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un projet de résolution autorisant des dérogations à la hauteur maximale prescrite et aux normes relatives aux toitures végétalisées pour le centre Gadbois, situé au 5485, chemin de la Côte-Saint-Paul (lot 6 484 094 du cadastre du Québec), selon les autorisations suivantes :

D'autoriser :

- une hauteur maximale de 24 mètres pour les gymnases telle que délimitée au plan joint au dossier décisionnel;
- que le toit de l'agrandissement ne soit pas couvert d'un toit végétalisé;
- que la structure de toit ne soit pas conçue pour supporter un toit végétalisé de type 1, malgré le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiment 11-018;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent.

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.07 1258678007

CA25 22 0138

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant la construction et l'occupation d'une infrastructure publique, afin de permettre l'exploitation du terrain situé sur les lots 6 204 816, 6 187 682, 6 187 683, 1 382 608, 1 382 623 et 2 400 869 du cadastre du Québec dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2025;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003);

Considérant la recommandation du Bureau de l'inspecteur général en faveur de l'aménagement d'aire d'entreposage temporaire pour réduire les déversements illégaux de sols contaminés par les entrepreneurs;

Considérant que les installations sont déjà existantes;

Considérant l'impact environnemental du projet en faveur d'une meilleure gestion et réutilisation des matériaux de construction utilisés pour les chantiers municipaux et la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour leur transport;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'abroger les résolutions CA05 220322 et CA21 220110;

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant la construction et l'occupation d'une infrastructure publique, afin de permettre l'exploitation du terrain situé sur les lots 6 204 816, 6 187 682, 6 187 683, 1 382 608, 1 382 623 et 2 400 869 du cadastre du Québec dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, selon les autorisations et exigences suivantes :

D'autoriser :

- L'usage E.7(1) « équipements de transport et de communication et infrastructures »;
- Aucun taux d'implantation minimal et aucune densité minimale pour l'usage E.7(1);
- L'aménagement en gravier d'une aire de stationnement extérieure temporaire d'un maximum de 20 unités ainsi que des voies d'accès aux aires de chargement;
- L'absence de couverture végétale et d'arbres dans l'espace de dégagement prévu autour de l'aire de stationnement;
- L'absence de séparation physique entre l'aire de dégagement et l'aire de stationnement;
- Un parement composé de plastique pour les abris temporaires.

D'exiger au plus tard 36 mois après l'aménagement de la nouvelle emprise publique nord-sud :

- Un dégagement minimal de 80 mètres par rapport à l'emprise de la future rue nord-sud pour l'installation des équipements;
- Qu'un écran végétal soit implanté afin de limiter l'impact visuel du projet et sa visibilité notamment depuis la rue Carrie-Derick;
- Que les structures semi-permanentes soient localisées en retrait des emprises publiques.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent.

Les travaux visés par la présente résolution devront débiter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.08 1254334011

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.09 à 40.12 de l'ordre du jour.

CA25 22 0139

Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 5 mai 2025

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 5 mai 2025.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons, non alcoolisées et alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 5 mai 2025.

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1° et 3° de l'article 531), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 5 mai 2025.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1, paragraphe. 8° de l'article 3), une ordonnance autorisant la fermeture des rues à la circulation de véhicules motorisés, sur les rues et les périodes identifiées dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 5 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.09 1259838005

CA25 22 0140

Accorder une dérogation mineure afin de déroger à la distance minimale entre une génératrice et une limite de propriété pour l'immeuble portant le numéro 3451, rue Saint-Jacques (lot 4 141 260 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 25 mars 2025;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure afin de déroger à la distance minimale entre une génératrice et une limite de propriété pour l'immeuble situé au 3451, rue Saint-Jacques, et ce, malgré les articles 355 et 357 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.10 1258449005

CA25 22 0141

Accorder une dérogation mineure afin de déroger à la hauteur maximale et au dépassement autorisé au toit pour la bibliothèque Éva-Circé-Côté portant le numéro 1050, rue d'Hibernia (lot 1 381 165 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 8 avril 2025;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure pour autoriser une hauteur maximale de 13,60 mètres, ainsi qu'un lanterneau d'une hauteur maximale de 4,10 mètres, ayant un retrait minimal de 5,50 mètres par rapport à une façade, pour la bibliothèque Éva-Circé-Côté située au 1050, rue d'Hibernia (lot 1 381 165 du cadastre du Québec), et ce, malgré les articles 9 et 21.2.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), tel qu'illustré aux plans joints au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1258678006

CA25 22 0142

Accepter une cession en terrain à des fins de parc ou de terrain de jeux (lot projeté 6 646 586), représentant 10 % de la superficie des lots existants 1 573 209 et 2 296 177, situés au 1990, rue William, et ce, conformément au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)

Attendu l'article 3 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) qui permet au conseil d'arrondissement de choisir entre la cession d'une superficie représentant 10 % du terrain dégagé ou le paiement d'une somme équivalente à 10 % de la valeur réelle du terrain;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'accepter la cession par le propriétaire, d'un terrain de 470,6 mètres carrés représentant un peu plus de 10 % de la superficie réelle du terrain visé par les plans des demandes de permis de lotissement portant les numéros 3003491301 et 3003530574, pour l'emplacement situé au sud de la rue William, entre les rues Canning et Chatham.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1251228002

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.13 à 40.15 de l'ordre du jour.

CA25 22 0143

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 1050, rue d'Hibernia

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Lapointe Magne & associés et L'OEUF architectes, déposés et estampillés en date du 10 février 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour le bâtiment situé au 1050, rue d'Hibernia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.13 1258504003

CA25 22 0144

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 525, rue du Dominion

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Guy Bergeron, architecte, déposés et estampillés en date du 21 mars 2025 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour le bâtiment situé au 525, rue du Dominion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.14 1258504005

CA25 22 0145

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 1801, rue Favard

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par George Guirguis, architecte, déposés et estampillés en date du 16 avril 2025 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 1801, rue Favard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.15 1254824004

CA25 22 0146

Désigner le maire suppléant de l'arrondissement pour une période de huit mois, débutant le 6 mai 2025

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De désigner le conseiller Craig Sauvé comme maire suppléant de l'arrondissement pour une période de huit mois, débutant le 6 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
51.01 1255650006

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 20 h 34, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 juin 2025.

Initiales Daphné Claude